

## Au premier trimestre 2022, les embauches en CDI en Corse poursuivent leur croissance

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, l'évolution annuelle est importante, indifféremment du type de contrat, en raison du second confinement au cours de la même période en 2021.

En 2022, à la suite du rebond épidémique en fin d'année 2021, les mesures mises en place sont prolongées jusqu'à mi-mars mais la situation ne nécessite pas un recours au confinement.

Les embauches en contrat à durée déterminée peinent à retrouver leur niveau d'avant-crise.

A contrario, les CDI sont particulièrement dynamiques avec une hausse de 20,9% et restent majoritairement masculines (57,7%).

Cependant, le recours à des embauches féminines, qu'elles soient pérennes ou non, demeure plus important dans le secteur des services.

Comparées à fin mars 2019, seules les déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois en Haute-Corse ne renouent pas avec la croissance.

Les embauches en CDI progressent par rapport à 2019 pour tous les établissements, indifféremment de leur taille. Ceux de 50 à 249 salariés sont les seuls à enregistrer une croissance de leurs embauches en CDD de plus d'un mois.

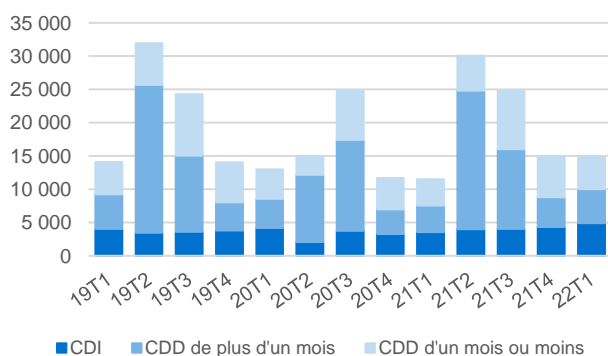
### Les CDI se distinguent par leur dynamisme

Comparées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, seules les embauches en CDD d'un mois ou moins ne progressent pas (Tableau 1), avec la perte de 1 224 déclarations. Comparées au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, les CDI progressent de près de 21%, avec 848 DPAE supplémentaires. Ce type de contrat pèse désormais pour 33% des embauches du trimestre.

Les DPAE restent principalement concentrées dans le secteur des services, indifféremment du type de contrat. Les embauches en CDI sont également très présentes dans le commerce (24%) et la construction (23%). Avec les mesures restrictives mises en place jusqu'à mi-mars, le maintien de l'activité des HCR reste autorisé. 30% des embauches en CDD de plus d'un mois sont rattachées à ce secteur.

### GRAPHIQUE 1

#### Evolution trimestrielle selon le type de contrat



Source : Urssaf

### TABLEAU 1

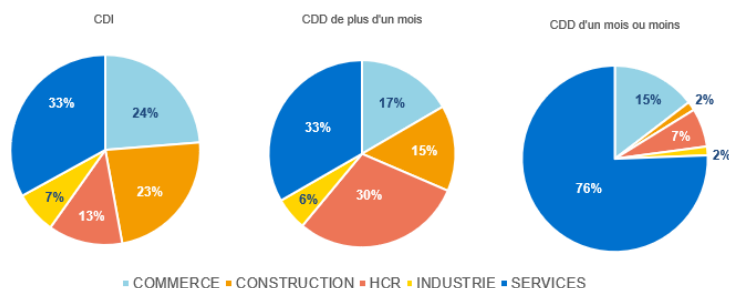
#### Evolution des déclarations d'embauches par type de contrat

	Déclarations d'embauches		Evolution par rapport au	
	2022T1	2021T4	2021T1	2019T1
CDI	4 899	13,6%	38,0%	20,9%
CDD de plus d'un mois	5 099	13,8%	27,8%	-1,2%
CDD d'un mois ou moins	4 838	-20,2%	22,5%	-0,9%
<b>Total</b>	<b>14 836</b>	<b>-0,1%</b>	<b>29,1%</b>	<b>5,3%</b>

Source : Urssaf

### GRAPHIQUE 2

#### Répartition des contrats par secteur d'activités



Source : Urssaf



## Les secteurs les plus dynamiques

Le niveau des embauches au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 étant bas en raison d'une période de confinement, l'évolution est plus significative comparée au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Par rapport à fin mars 2019, les embauches en CDI sont multipliées par 10 dans le commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés.

Avec 50 CDD de plus d'un mois recensés ce trimestre, les embauches dans les autres activités d'enseignement, présentent la plus forte croissance pour ce type de contrat (+127%).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le recours à des embauches en CDI ou CDD de plus d'un mois a également beaucoup augmenté par rapport à fin mars 2019, dans les activités de services auxiliaires des transports.

Avec 42 DPAE en CDI, le commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé est également dynamique.

## Le secteur du commerce

Les CDI du secteur du commerce progressent en annuel de +33,8%, mais également comparés à la même période de 2019 avec +49,7% (+386 DPAE).

En annuel, les CDD de plus d'un mois gagnent 52 DPAE (+6,5%) et 65 DPAE par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (+7,1%).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, la dégradation de la situation sanitaire n'impacte pas directement ce secteur, dont les établissements sont autorisés à maintenir ouvertes leurs portes au public.

Ce sont 1 163 DPAE en CDI et 847 en CDD de plus d'un mois, qui ont été comptabilisées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Les graphiques 3 et 4 recensent les activités du secteur du commerce, qui ont enregistré le plus d'embauches.

Avec 223 DPAE, les contrats pérennes restent concentrés à hauteur de 19,2% dans le commerce de détail en magasin non spécialisé et progressent de 81,3% par rapport à fin mars 2019. Cependant, pour ce type de contrat, la plus forte croissance (+86,6%) est enregistrée par le commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé, qui recense ce trimestre 125 DPAE.

Le commerce de véhicules automobiles sort du top 5 des CDI au profit du commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac, qui comptabilise 79 DPAE. Cette activité fait également son entrée dans le top 5 des CDD de plus d'un mois, en lieu et place du commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé, avec 74 DPAE. Elle affiche par ailleurs les plus fortes progressions annuelles avec le gain de 46 déclarations en CDI et 41 en CDD longs.

Ce trimestre, 219 DPAE en CDD de plus d'un mois ont été enregistrées par le secteur des autres commerces de détail en magasin spécialisé, qui concentre désormais près de 26% des CDD longs. S'ils progressent de +14,7% par rapport à fin mars 2019, leur croissance reste plus marquée dans les autres commerces de gros spécialisés (+67,6%). Avec 62 DPAE, ces derniers atteignent et dépassent leur niveau de 2021.

## Les secteurs les plus moins dynamiques

Malgré l'absence de confinement, le rebond épidémique accompagné de mesures de restriction n'est pas sans conséquence sur les embauches en CDI rattachées aux hôtels et hébergement similaire. Par rapport à fin mars 2019, elles diminuent de 23,1% (-30 DPAE).

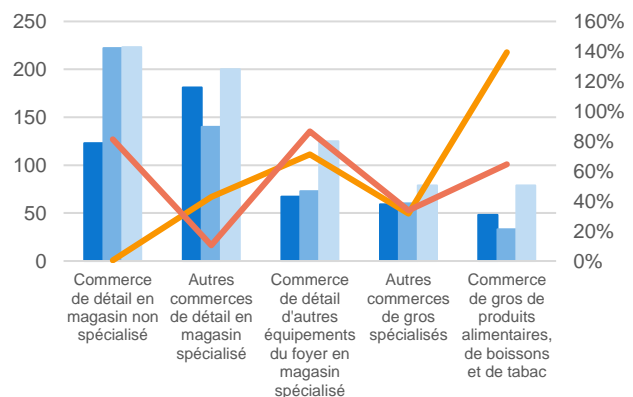
Avec 47 embauches en CDD de plus d'un mois recensées ce trimestre, le secteur de la location et location-bail de véhicules automobiles régresse de façon significative comparé à la même période de 2019 (-30,9%).

Pour ce type de contrat, les DPAE diminuent également de plus de 30% dans le commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé.

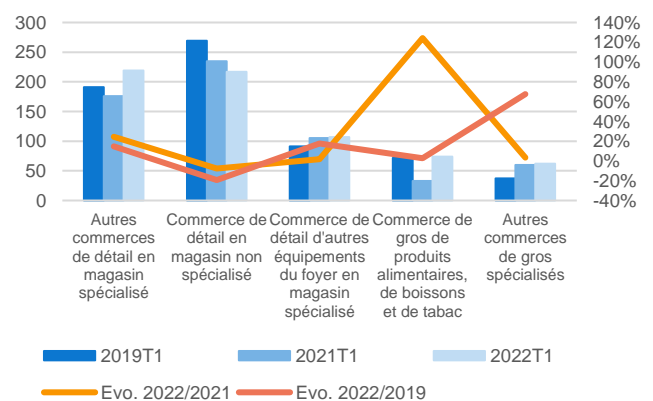
Le recours à des embauches en CDI dans le commerce de détail de carburants en magasin spécialisé régresse de 14,3% par rapport à situation d'avant-crise.

## GRAPHIQUES 3 et 4

### Principales embauches en CDI



### Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Source : Urssaf



## Le secteur de la construction

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les CDI atteignent et dépassent leur niveau d'avant-crise (+3,5%) avec le gain de 39 DPAE et progressent de +10,7% en annuel (+111 DPAE).

Les CDD longs diminuent aussi bien en annuel (-8,2%) que par rapport à fin mars 2019 (-14,9%).

La construction est touchée par des difficultés d'approvisionnement de ses matières premières impactant les chantiers et le besoin en personnel. Ce trimestre, le secteur a cependant enregistré 1 146 DPAE en CDI et 757 en CDD longs.

Les déclarations d'embauches sont principalement concentrées dans les autres travaux de constructions spécialisés avec 44,4% des CDI et 50,2% des CDD de plus d'un mois. Cependant, indifféremment du type de contrat, le secteur ne retrouve pas son niveau d'avant-crise avec la perte de 74 DPAE en CDI et 132 déclarations en CDD de plus d'un mois.

Si pour les contrats pérennes, il s'agit de la seule activité à ne pas retrouver son niveau de fin mars 2022, pour les CDD longs, le recul des embauches est fortement marqué dans la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (-40%). Pour ce secteur, les contrats pérennes ne suivent pas cette tendance et progressent de +31%.

Cependant, ce sont les travaux de finition qui enregistrent les plus fortes croissances avec +39,0% pour les CDI (gain de 62 DPAE) mais également +14,3% pour les CDD longs, avec 20 déclarations en plus.

## Le secteur des Hôtels, Cafés et Restaurants

622 DPAE embauches en CDI sont recensées soit 93 DPAE de moins, comparées à la même période de 2019 (-13,0%). Avec 1 508 DPAE, les CDD longs ne retrouvent également pas leur niveau d'avant-crise (-8,4%).

Les HCR sont autorisés à continuer à accueillir du public sur présentation d'un pass sanitaire et du respect de la jauge de fréquentation. Ces mesures seront levées à partir de mi-mars. En annuel, les évolutions sont importantes en raison du second confinement, engendrant un niveau bas des embauches.

La restauration traditionnelle concentre 35,7% des CDI du trimestre, malgré la perte de 90 déclarations par rapport à fin mars 2019. Avec 392 déclarations, les CDD longs suivent également cette tendance à la baisse (-45 DPAE).

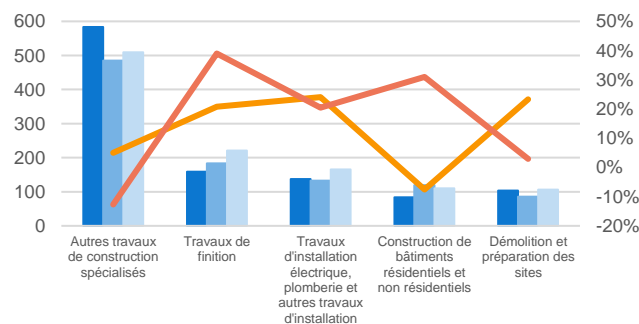
Pour ce type de contrat, près de 39% des embauches sont effectuées par les hôtels et hébergement similaire. Leur niveau reste inférieur à celui d'avant-crise (-6,8%), avec un recul plus marqué pour les contrats pérennes (-23,1%).

Les embauches en CDI dans les débits de boissons réintègrent le top 5, en lieu et place des services des traiteurs, avec 50 embauches recensées ce trimestre. Avec la crise, le secteur a dû faire face à de nombreuses démissions, qu'il a fallu combler avec la réouverture des établissements.

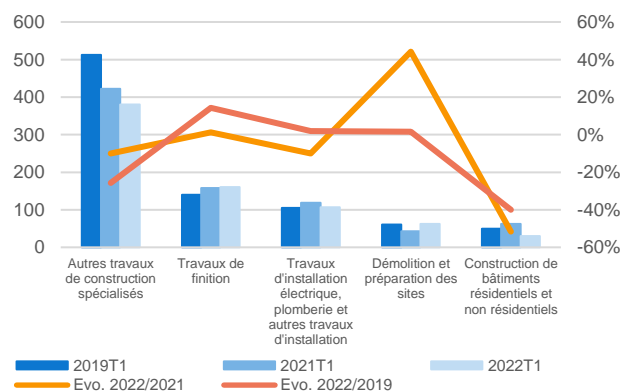
Ce trimestre, la restauration de type rapide est la seule activité où les embauches en CDI progressent (+20,1%) par rapport à fin mars 2019. Cette tendance se confirme également pour les CDD de plus d'un mois (+9,0%).

## GRAPHIQUES 5 et 6

### Principales embauches en CDI



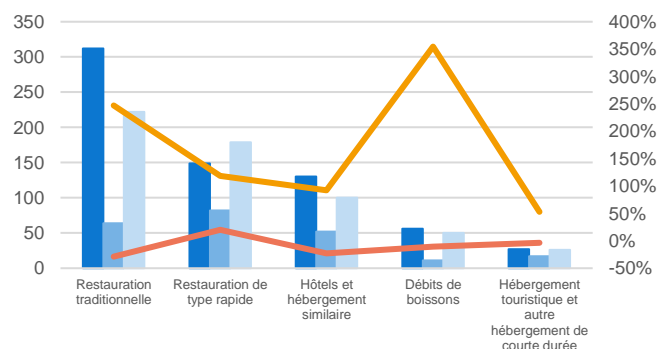
### Principales embauches en CDD de plus d'un mois



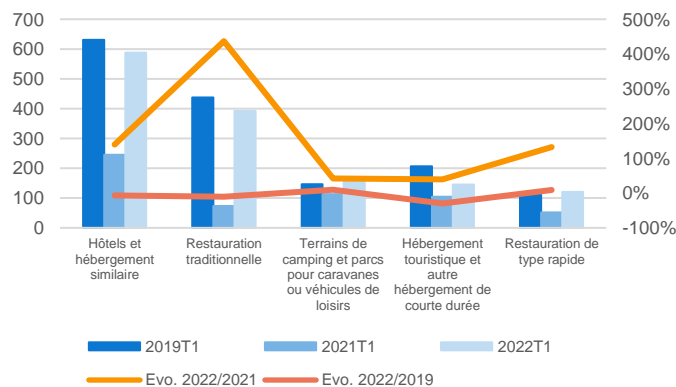
Source : Urssaf

## GRAPHIQUES 7 et 8

### Principales embauches en CDI



### Principales embauches en CDD de plus d'un mois



Source : Urssaf



## Le secteur de l'industrie

Les CDI progressent de 28,6% par rapport à l'année précédente pour atteindre le chiffre de 351. Les CDD de plus d'un mois progressent moins fortement (+4,7%). Par rapport à la situation d'avant crise, les embauches en CDI dans ce secteur évoluent de +31,0% alors que les CDD de plus d'un mois reculent de 4,9%.

Les embauches sont principalement concentrées dans les industries agro-alimentaires à hauteur de 60,1% pour les CDI et 64,0% pour les CDD de plus d'un mois. Si ces derniers peinent à conserver leur niveau d'avant-crise, les contrats pérennes progressent de près de 53%.

Pour ce type de contrat, le nombre de DPAE double pour atteindre 24 déclarations dans la métallurgie et fabrication de produits métalliques. C'est par ailleurs, la seule activité pour laquelle les embauches en CDD longs progressent (+5,3%).

Les contrats pérennes dans l'industrie des plastiques et autres produits minéraux poursuivent leur décroissance et perdent 8 DPAE par rapport à fin mars 2019 (-29,6%).

Le recours à des CDD longs dans l'industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines recule de 30% (-9 DPAE), alors que les embauches en CDI sont en hausse avec le gain de 5 DPAE.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, si les embauches en contrat pérenne progressent de +42,9% dans la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution, la tendance est inverse pour les CDD de plus d'un mois, qui reculent de 27,3%.

Le secteur conserve une dynamique de ses embauches en CDI, le recours à des CDD de plus d'un mois étant en baisse.

## Le secteur des services

En annuel, les CDI et les CDD de plus d'un mois progressent, avec gain respectif de 498 DPAE (+44,5%) et de 222 DPAE (+15,0%). Par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, les CDI évoluent de +36,6% et les CDD de plus d'un mois de +20,5%.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le secteur des services compte 1 617 déclarations en CDI et 1 698 en CDD de plus d'un mois.

Avec 283 DPAE en CDI, l'action sociale et hébergement médico-social prend la tête du top 5 ce trimestre.

Pour ce type de contrat, les activités de services administratifs et de soutien sont reléguées en 3<sup>ème</sup> position, malgré une hausse de +13,3%, alors qu'elles conservent la tête du top 5 des CDD de plus d'un mois. Ces derniers dépassent leur niveau d'avant-crise, avec 373 déclarations recensées ce trimestre.

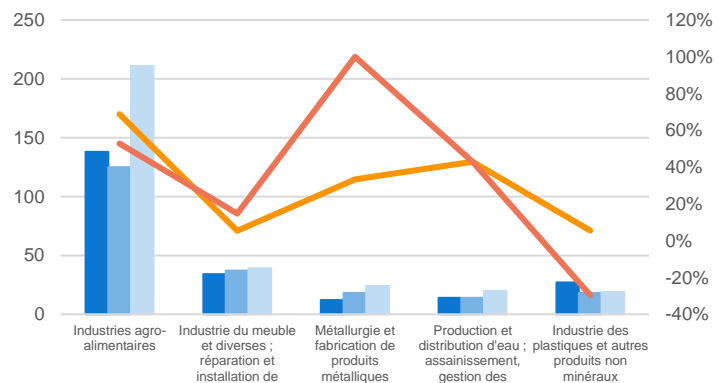
Cependant, leur croissance est plus marquée dans les transports et entreposage (+35,4%). Dans une moindre mesure, le recours à des CDI augmente également (+19,7%).

Avec 169 DPAE enregistrées ce trimestre, les activités immobilières intègrent le top 5 des contrats pérennes, dont le nombre double par rapport à fin mars 2019. Les embauches en CDI dans les activités financières et d'assurance, bien que dynamiques, ne sont pas assez nombreuses pour conserver leur place au top 5.

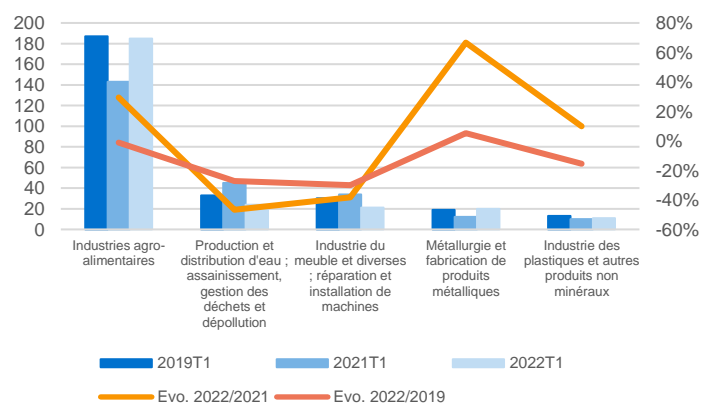
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le recours à des CDD de plus d'un mois dans l'action sociale et hébergement médico-sociale reste important même s'il perd en annuel 21 DPAE.

## GRAPHIQUES 9 et 10

### Principales embauches en CDI



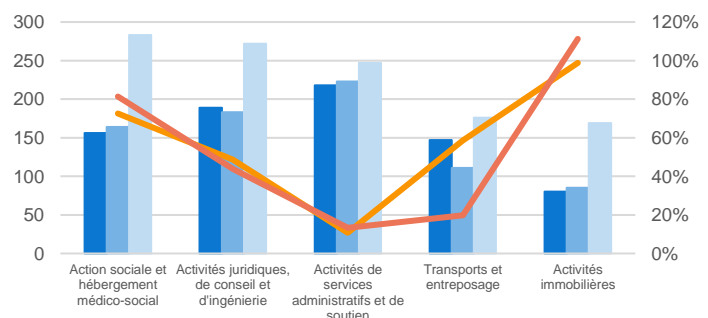
### Principales embauches en CDD de plus d'un mois



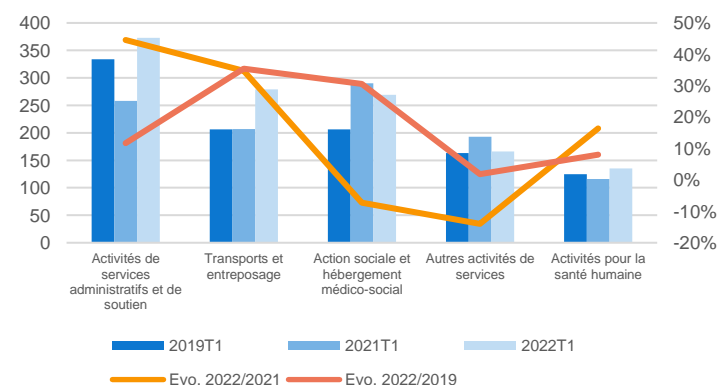
Source : Urssaf

## GRAPHIQUES 11 et 12

### Principales embauches en CDI



### Principales embauches en CDD de plus d'un mois

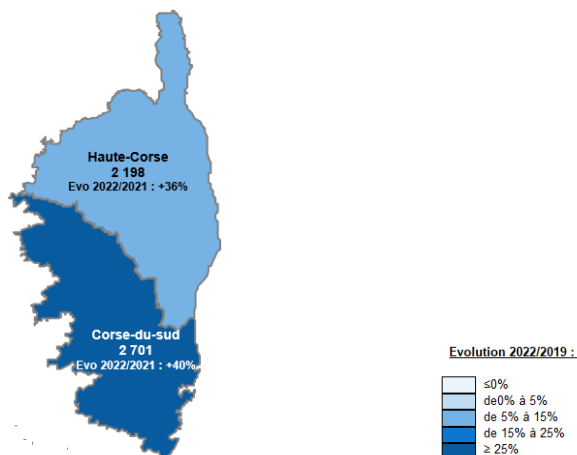


Source : Urssaf

## Hausse des embauches en CDI sur l'ensemble du territoire corse

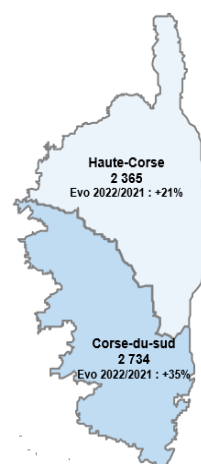
### CARTE 1

#### Les embauches en CDI



### CARTE 2

#### Les embauches en CDD de plus d'un mois



Ce trimestre, malgré le maintien de mesures règlementant l'accès aux établissements accueillant du public jusqu'à mi-mars, seuls les CDD de plus d'un mois en Haute-Corse (-5%), ne renouent pas avec la croissance par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, avec la perte de 116 DPAE. En annuel, les évolutions sont fortes en raison de l'incidence sur les embauches du second confinement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, qui présentaient de fait une tendance basse.

Ce trimestre, par rapport à la situation d'avant-crise, la Haute-Corse est particulièrement marquée par le recul de ses embauches en CDI et CDD de plus d'un mois dans les secteurs de la construction (-19%) et des HCR (-17%).

En Corse-du-Sud, les embauches en CDI progressent de +26% et pour les CDD de plus d'un mois de +2%, correspondant respectivement à 564 et 53 DPAE supplémentaires.

En Corse, les déclarations d'embauches sont concentrées en Corse-du-Sud à hauteur de 55% pour les CDI et 54% pour les CDD de plus d'un mois.

### Les CDI par taille d'entreprise

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les embauches augmentent de 38,0% en annuel et de +20,9% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

49,0% des DPAE du trimestre sont enregistrées par les établissements de moins de 10 salariés, qui évoluent de +13,9% comparées à la même période de 2019. Pour ce type d'établissements, seul le secteur des HCR peine à retrouver son niveau d'avant-crise (-1,2%).

La croissance est forte (+71,3%) dans les établissements de 250 salariés et plus, en raison d'une concentration de leurs DPAE dans le commerce (53%) et les services (+45%), qui progressent respectivement de +127% et +46%.

Les embauches dans les établissements de 50 à 249 salariés augmentent de +46,3%. 49% de leurs DPAE relèvent du secteur des services, en progression de +39%. La croissance est exceptionnellement forte dans le secteur de la construction (+159%), avec 83 déclarations recensées ce trimestre.

Indifféremment de la taille de l'entreprise, les embauches en CDI sont concentrées dans les services. Ce sont les établissements de 10 à 49 salariés qui enregistrent la plus forte croissance pour ce secteur (+68%).

Avec 480 DPAE, le secteur des services pèse désormais pour 30% des DPAE enregistrées par ces établissements, soit 8 points de plus par rapport à ce qu'il représentait au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

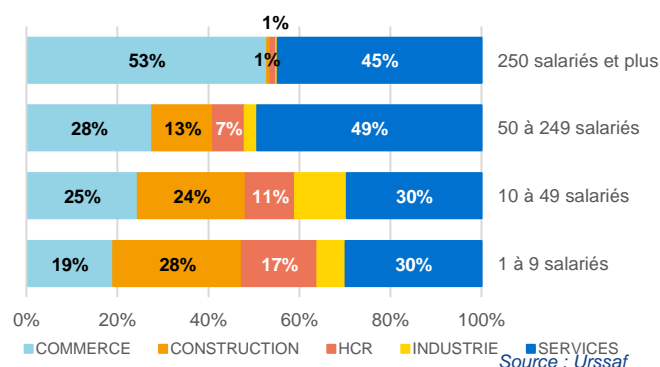
### TABLEAU 2

#### Evolution par taille d'entreprises

	2022T1	Evolutions	
		2022T1 / 2021T1	2022T1 / 2019T1
1 à 9 salariés	2 399	31,9%	13,9%
10 à 49 salariés	1 624	36,4%	18,5%
50 à 249 salariés	619	59,9%	46,3%
250 salariés et plus	257	68,0%	71,3%
<b>Total général</b>	<b>4 899</b>	<b>38,0%</b>	<b>20,9%</b>

### GRAPHIQUE 13

#### Répartition par taille d'entreprise et secteur d'activité





## Les CDD de plus d'un mois par taille d'entreprise

Les embauches sont en hausse en annuel de près de 28% mais ne retrouvent pas leur niveau d'avant-crise (-1,2%).

Comparées au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, seules les entreprises de 50 à 249 salariés enregistrent une hausse de leurs embauches, avec 65 DPAE supplémentaires. Si cette croissance ne profite pas à tous les secteurs, celui des services, qui pèsent pour 56% de leurs DPAE, progresse de +32%.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les embauches dans le secteur de la construction ne progressent que dans ces établissements (+112%).

Par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le recours à des CDD de plus d'un mois dans les établissements de 250 salariés et plus diminue de 6,9%, conséquence directe de la baisse des embauches dans les HCR (-18%) et malgré un secteur des services resté dynamique (+9%).

32% des embauches dans les établissements de moins de 50 salariés relèvent du secteur des HCR, pour lequel les déclarations sont en baisse de 8,6%, par rapport à fin mars 2019.

Si pour les établissements de moins de 10 salariés, seules les embauches dans les services s'améliorent (+7%), pour les établissements de 10 à 49 salariés, le commerce et l'industrie restent dynamiques, avec respectivement une hausse de +12,4% et +1,3% de leur DPAE.

## Le profil des embauches en CDI

Les hommes représentent 57,7% des CDI. Par rapport à la situation d'avant-crise à fin mars 2019, les embauches féminines progressent de +29,3%, contre +15,5% pour les hommes.

Les embauches d'hommes et de femmes âgés de moins de 25 ans ne pèsent que 16% et 17% des embauches du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, alors qu'ils affichent les plus fortes croissances, par rapport à la même période de 2019, avec respectivement 83 et 96 DPAE supplémentaires.

La tranche d'âge de 35 à 49 ans est la plus représentée ce trimestre et pèse pour 33% des femmes et 34% des hommes. Pour ces derniers, les embauches progressent moins fortement par rapport à la situation d'avant-crise (+7%), avec le gain de 62 DPAE.

48% des femmes embauchées relèvent des services. C'est le seul secteur où les femmes sont plus représentées comparées aux hommes, avec 61,7%.

37% des embauches masculines sont effectuées dans le secteur de la construction, où ils pèsent pour 91% des embauches du secteur. Avec 209 hommes embauchés en CDI, l'industrie restent également majoritairement masculines (59,5%).

Le contexte sanitaire impacte les CDI dans les HCR, cependant le recul des embauches est moins marqué pour les femmes (-2%) par rapport aux hommes (-21%).

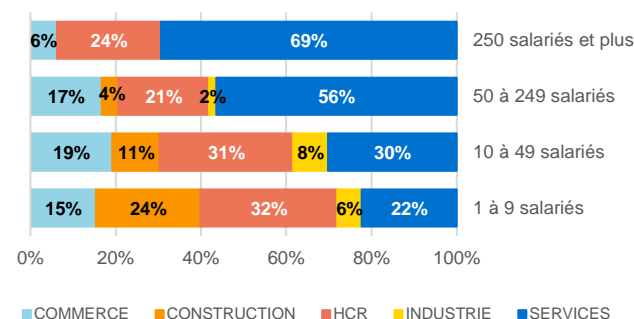
**TABLEAU 3**

### Evolution par taille d'entreprises

	2022T1	Evolutions	
		2022T1 /2021T1	2022T1/ 2019T1
1 à 9 salariés	2 103	16,3%	-4,4%
10 à 49 salariés	1 882	39,9%	-0,7%
50 à 249 salariés	872	33,9%	8,1%
250 salariés et plus	242	29,4%	-6,9%
<b>Total général</b>	<b>5 099</b>	<b>27,8%</b>	<b>-1,2%</b>

**GRAPHIQUE 14**

### Répartition par taille d'entreprise et secteur d'activité



Source : Urssaf

**TABLEAU 4**

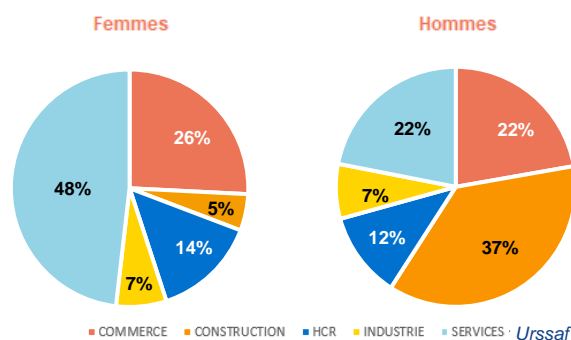
### Répartition âge et sexe

	Femmes	Evolution	Hommes	Evolution
moins de 25 ans	349	37,9%	441	23,2%
de 25 à 34 ans	645	20,6%	848	21,5%
de 35 à 49 ans	683	29,6%	954	7,0%
50 ans et plus	393	37,4%	586	16,7%
<b>Total général</b>	<b>2 070</b>	<b>29,3%</b>	<b>2 829</b>	<b>15,5%</b>

Source : Urssaf

**GRAPHIQUE 15**

### Répartition H/F par secteur d'activité



Urssaf



## Le profil des embauches en CDD de plus d'un mois

Les embauches masculines sont plus nombreuses en CDD de plus d'un mois (53%). Alors qu'elles diminuent de 6,7% par rapport à la même période de 2019, pour les femmes la tendance est à la hausse (+5,8%).

Les embauches d'hommes âgés de moins de 25 ans sont les seules à progresser (+7,5%), comparées à 2019. Cette tranche d'âge reste cependant plus dynamique chez les femmes (+16,7%).

Seules les embauches de femmes appartenant à la tranche d'âge de 25 à 34 ans ne progressent pas (-40 DPAE).

Pour 29% des embauches féminines et masculines, l'âge est compris entre 35 et 49 ans.

A contrario, les hommes et femmes âgés de 50 ans et plus restent les moins représentés et ne pèsent que 21% et 22% des embauches du trimestre.

Les DPAE pour les femmes restent concentrées dans les services (41%). Elles pèsent pour 58,0% des embauches du secteur. Elles sont également plus nombreuses dans le commerce (56%).

Malgré un contexte encore fragilisé par la crise sanitaire, le secteur des HCR a eu recours à 1 508 CDD de plus d'un mois, dont plus de 52% sont des femmes.

## TABLEAU 5

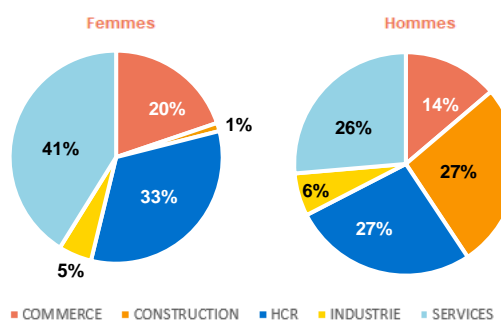
### Répartition âge et sexe

	Femmes	Evolution	Hommes	Evolution
moins de 25 ans	530	16,7%	619	7,5%
de 25 à 34 ans	649	-5,8%	731	-8,5%
de 35 à 49 ans	702	1,3%	773	-14,6%
50 ans et plus	513	20,4%	582	-6,1%
<b>Total général</b>	<b>2 394</b>	<b>5,8%</b>	<b>2 705</b>	<b>-6,7%</b>

## GRAPHIQUE 16

Source : Urssaf

### Répartition par âges et sexe



Source : Urssaf

Déjà  
paru

Mars 2022 - Stat'ur conjoncturel sur l'emploi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

Janvier 2022 - Stat'ur conjoncturel sur les embauches au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

### Les intentions d'embauche

La Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) s'inscrit dans le cadre des simplifications administratives et des mesures en faveur de l'emploi.

La DPAE recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Elle intègre les agents recrutés sur des comptes de droit privé dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif. La loi impose à tout employeur ayant l'intention de recruter un salarié de procéder à une DPAE

**Est concerné par la DPAE** tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger. Les données publiées proviennent des déclarations uniquement pour le secteur privé selon la définition de la DGAFP, hors secteur AZ, UZ et intérim.

Les DPAE correspondent à des **flux d'intentions d'embauche**

et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Certaines données non renseignées sur les DPAE sont estimées (type de contrat, durée du contrat...).

Les données sont provisoires, notamment pour les trois derniers mois.

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).

## Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 les embauches progressent, seul le secteur des HCR ne retrouve pas son niveau d'avant-crise

Dans l'ensemble, les embauches en Corse-du-Sud progressent aussi bien en annuel que par rapport à 2019. La situation sanitaire nécessite la prolongation des mesures restrictives mises en place au trimestre dernier, pour contenir la propagation du virus. Si les établissements du secteur des HCR sont autorisés à rester ouverts, leurs embauches n'atteignent pas leur niveau d'avant-crise (-449 DPAE). La construction ne suit pas la tendance régionale avec une hausse de ses embauches de +7,5% (+76 DPAE). 60% des déclarations du secteur sont des CDI. Les embauches dans les secteurs de l'industrie et du commerce conservent leur dynamisme, leur

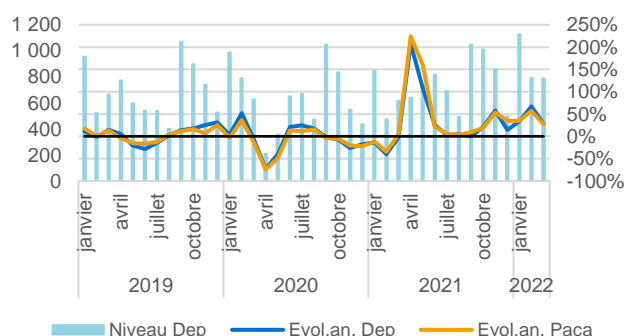
croissance est par ailleurs supérieure à la moyenne régionale, par rapport à fin mars 2019. La part des contrats pérennes est importante, avec respectivement 52,6% et 47,2%.

54,6% des DPAE dans le tertiaire sont rattachées aux autres activités de services. Cependant, plus de 53% des déclarations enregistrées ce trimestre par le secteur sont des contrats d'une durée d'un mois ou moins.

A fin mars, le nombre de contrats pérennes en Corse-du-Sud reste important, la levée des restrictions devrait permettre d'entrevoir un retour « à la normale » au second trimestre 2022.

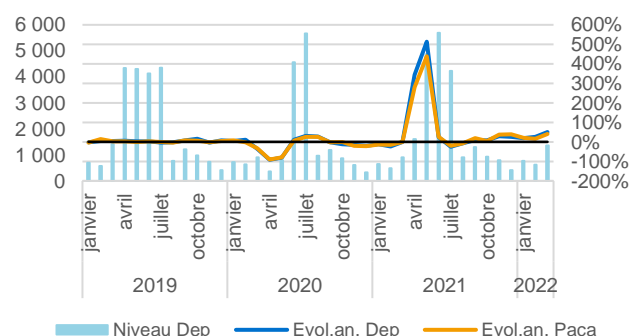
### GRAPHIQUE 1

Niveau et évolution annuelle des déclarations préalables à l'embauche en CDI



### GRAPHIQUE 2

Niveau et évolution annuelle des déclarations préalables à l'embauche en CDD de plus d'un mois



### TABLEAU 1

Evolutions des déclarations préalables à l'embauche

Source : Urssaf

Secteurs d'activité	Déclarations préalables à l'embauche						
	2022T1			2021T1		2019T1	
	Niveau	Part en CDI	Part en CDD de plus d'un mois	Evol DEP	Evol Corse	Evol DEP	Evol Corse
<b>Industrie</b>	<b>369</b>	<b>52,6%</b>	<b>40,7%</b>	<b>19,0%</b>	<b>16,8%</b>	<b>17,5%</b>	<b>15,0%</b>
<b>Construction</b>	<b>1 092</b>	<b>60,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>-6,4%</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>6 515</b>	<b>28,5%</b>	<b>33,6%</b>	<b>32,0%</b>	<b>36,4%</b>	<b>3,2%</b>	<b>7,1%</b>
Commerce	1 474	47,2%	27,4%	13,9%	15,3%	13,2%	8,7%
Hébergement et restauration	1 481	25,8%	60,9%	154,5%	136,0%	-23,3%	-21,3%
Autres activités de services	3 560	21,9%	24,7%	16,4%	26,7%	15,5%	21,9%
<b>TOTAL</b>	<b>7 976</b>	<b>33,9%</b>	<b>34,4%</b>	<b>26,5%</b>	<b>29,2%</b>	<b>4,3%</b>	<b>5,5%</b>

Source : Urssaf



### Hausse des embauches au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 malgré un niveau d'avant-crise non atteint par les HCR et la construction

Avec près de 6 900 embauches recensées ce trimestre en Haute-Corse, les déclarations progressent aussi bien en annuel, que par rapport à fin mars 2019.

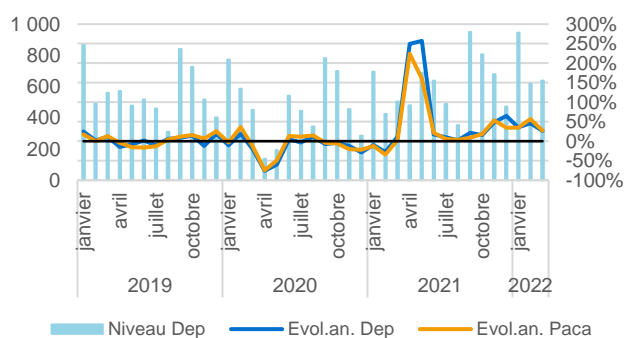
Cependant, si 55% des DPAE dans la construction sont des contrats pérennes, le secteur ne retrouve pas son niveau d'avant-crise (-211 DPAE). En raison du contexte encore fragilisé par le rebond épidémique, nécessitant en fin d'année 2021 le recours à des mesures restrictives prolongées jusqu'à mi-mars 2022, le secteur des HCR perd 216 DPAE par rapport à fin mars 2019. 62,3% des embauches du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour ce secteur sont des CDD de plus d'un mois.

60,6% des DPAE dans le tertiaire sont rattachées aux autres services. Ce secteur est le plus dynamique (+29,4%) même s'il a principalement recours à des CDD d'un mois ou moins, qui pèsent pour plus de 51% de ses embauches. L'industrie poursuit sa croissance avec 383 DPAE recensées ce trimestre, soit 43 DPAE de plus par rapport à la situation d'avant-crise. Dans une moindre mesure, les embauches progressent dans le commerce (+3,8%).

Avec la levée des dernières restrictions, le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 devrait confirmer un retour « à la normale » des embauches en Haute-Corse.

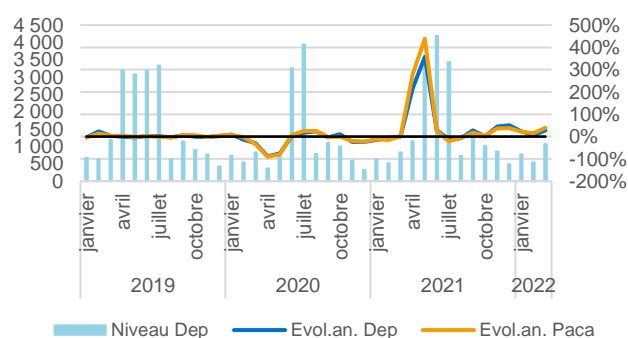
#### GRAPHIQUE 1

Niveau et évolution annuelle des déclarations préalables à l'embauche en CDI



#### GRAPHIQUE 2

Niveau et évolution annuelle des déclarations préalables à l'embauche en CDD de plus d'un mois



#### TABLEAU 1

Evolutions des déclarations préalables à l'embauche

Secteurs d'activité	Déclarations préalables à l'embauche						
	2022T1			2021T1		2019T1	
	Niveau	Part en CDI	Part en CDD de plus d'un mois	Evol DEP	Evol Corse	Evol DEP	Evol Corse
<b>Industrie</b>	<b>383</b>	<b>42,6%</b>	<b>42,0%</b>	<b>14,7%</b>	<b>16,8%</b>	<b>12,6%</b>	<b>15,0%</b>
<b>Construction</b>	<b>886</b>	<b>55,4%</b>	<b>39,2%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>-19,2%</b>	<b>-6,4%</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>5 629</b>	<b>27,5%</b>	<b>33,1%</b>	<b>41,9%</b>	<b>36,4%</b>	<b>12,0%</b>	<b>7,1%</b>
Commerce	1 244	37,6%	35,6%	16,9%	15,3%	3,8%	8,7%
Hébergement et restauration	973	24,7%	62,3%	112,4%	136,0%	-18,2%	-21,3%
Autres activités de services	3 412	24,6%	23,9%	39,5%	26,7%	29,4%	21,9%
<b>TOTAL</b>	<b>6 898</b>	<b>31,9%</b>	<b>34,4%</b>	<b>32,5%</b>	<b>29,2%</b>	<b>6,8%</b>	<b>5,5%</b>

Source : Urssaf